

N°	Rythme scolaire et individualisation des parcours	Dossier reçu le
Intitulé de l'action :		04/06/2013

Identification Etablissement

Etablissement	Collège JEAN VILAR LA COURNEUVE
Téléphone / mel	01.48.11.15.40 / Ce.0931429y@ac-creteil.fr
Chef d'établissement	Olivier DUPUCH

Description du projet expérimental

Contexte de l'établissement/ Diagnostic initial	<ul style="list-style-type: none"> Malgré les pratiques de pédagogie différenciée, les élèves ne bénéficient pas d'un enseignement suffisamment adapté à leurs besoins. Le temps de concentration de l'élève est réduit. Il est nécessaire de relancer fréquemment son attention par des changements d'activité.
Champs de l'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> Organisation pédagogique de la classe, de l'établissement. Lutte contre la difficulté scolaire, le décrochage et l'illettrisme.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Dégager des séquences supplémentaires (4 pour un service de 18 heures) pour permettre d'individualiser davantage les parcours d'apprentissage des élèves. Garder l'attention des élèves en éveil grâce à des activités renouvelées.
Descriptif de l'action	Passage de séances de 45 minutes au lieu de 55 minutes à compter de la rentrée 2014. Les heures « récupérées » (6 à 8 séances) seront utilisées pour des activités de remédiation, d'approfondissement, d'éveil culturel, et/ou d'activités sportives.
Modalités de mise en œuvre	<p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réflexion sur les contenus, les propositions d'individualisation faites aux élèves et l'organisation hebdomadaire durant le 1er trimestre 2013-2014 ; - décision du basculement en fin de trimestre et construction de la DHG en conséquence pour préparer la rentrée 2014.
Caractère innovant	<ul style="list-style-type: none"> Changement dans la construction de la journée d'un élève. L'individualisation des parcours peut aussi se penser hors de la classe et par des regroupements spécifiques. Changement dans les pratiques des enseignants amenés à construire un enseignement complémentaire.
Mesure dérogatoire	Les enseignements obligatoires seront basés sur des séances de 45 minutes au lieu de 55 minutes. Le temps d'enseignement disciplinaire est donc inférieur aux horaires nationaux.
Critères d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des résultats (taux de réussite à l'évaluation de 5^{ème}, taux de réussite au DNB, taux de validation du LPC). Meilleure prise en charge du décrochage, des lecteurs précaires. Diversification des propositions faites aux élèves en situation de réussite de classes. Climat de classe (lors du tour de table des conseils de classes). Degré de satisfaction des usagers.
Classe(s) concernée(s)	La totalité des divisions de l'établissement.